

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE - TRIBUNAL DE POLICE DE
REIMS
40, Boulevard ROEDERER
51090 REIMS CEDEX

AF/ABANDON POURSUITES/

L'Officier du Ministère Public

à

Références à rappeler : RO [REDACTED]

Rédacteur : FM

Monsieur,

Vous m'avez adressé une requête concernant une (des) contravention(s) relevée(s) à votre rencontre,

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **013322** CONDUITE D'UN VEHICULE AVEC UNE CONCENTRATION D'ALCOOL PAR LITRE D'AU MOINS 0,50 GRAMME DANS LE SANG OU 0,25 MILLIGRAMME DANS L'AIR EXPIRE ART.R.234-1 §1 2°, ART.L.234-1 §1 C.ROUTE. ART.R.234-1 §1 AL.1.§III C.ROUTE.

- 1 fois **000256** CIRCULATION DE VEHICULE EN SENS INTERDIT ART.R.412-28 AL.1, ART.R.411-25 AL.1.AL.3 C.ROUTE. ART.R.412-28 C.ROUTE.

Appartenant aux dossiers : [REDACTED] et [REDACTED]

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les poursuites engagées à votre rencontre ont été abandonnées.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à REIMS CEDEX, le 14/11/2018